

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

DU 4 JUILLET 2024

Le 4 JUILLET 2024, les fondateurs de la SASU 2AR se sont réunis en Assemblée Générale constitutive à LA CAPELLE LES BOULOGNE.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Mr Antoine BRULE en qualité de président de séance,

Le président de séance rappelle que l'Assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination unanime du commissaire aux apports.
- Description des apports en capital de la SASU 2AR

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de la société 2AR, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de la SASU 2AR en formation et commente le projet de statuts.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

1^{ère} délibération

L'assemblée générale constitutive désigne de façon unanime comme commissaire aux apports **Mr Jean François COCKENPOT** demeurant 114 RUE DE L'EGALITE 59 553 CUINCY.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération

L'assemblée générale constitutive donne autorisation à Mr Antoine BRULE d'apporter au capital de la société 2AR en formation les parts sociales lui appartenant de la SARL AUTORACING dont la valeur sera approuvée par le commissaire aux apports.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président,

Antoine Boule
